

REUNION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 28 septembre à 10 heures 01 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Stéphane DECAYEUX, Mme Margaux DELETRE, Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Pascal DELNEF, M. Marc DEWAELE, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des élus.

Il propose M. Pascal BOHIN en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition reçoit l'accord de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 est adopté à l'unanimité sous réserve des remarques de formes de M. Jean-Jacques STOTER et de Mme DAMIS-FRICOURT précisant son intervention du 24 juin sur le rôle des femmes au sein des institutions.

Dans son propos liminaire, M. le Président rappelle que ce présent budget supplémentaire intervient dans un contexte économique, sanitaire et politique dégradé, accentué par la situation épidémiologique de la COVID-19 qui implique une nécessaire adaptation de l'ensemble des acteurs à cette crise.

M. le Président cible ensuite les actions et les politiques menées par l'Etat qui traduisent, selon lui, un mépris des collectivités territoriales et cite, à titre d'illustration, le SEGUR de la santé et l'énième concertation grand âge.

Il aborde, par ailleurs, les actions décidées par le Département destinées à aider les familles en cette période de crise particulière avec notamment : le versement d'une prime aux personnels des établissements et services relevant de la compétence du Département, l'octroi des cartes prépayées aux agents et ce, tout en préservant les marges budgétaires de la collectivité.

Il tient également à souligner la volonté d'innover, d'inventer de nouveaux modèles et de nouvelles solutions tels que la relance du budget participatif, l'adoption d'une large et ambitieuse Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, la concrétisation du Service Public de l'Insertion ou l'extension de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il remercie chaleureusement les services et les partenaires qui se sont mobilisés depuis plusieurs mois, dans des conditions souvent difficiles, avec efficacité et détermination.

Il conclut en rappelant l'importance de l'échelon départemental indispensable, selon lui, pour restaurer la confiance et l'espoir des citoyens.

(L'intégralité des propos tenus par M. le Président figure en annexe au présent procès-verbal)

En introduction, Mme LEPRESLE adresse ses félicitations à M. le Président pour son élection au mandat de sénateur et se réjouit que M. Cardon, candidat de la liste « La Somme a de l'avenir » devienne le plus jeune sénateur de France.

Elle précise que, selon elle, le prochain mandat aura pour objectif d'œuvrer en faveur d'une transition écologique et systémique ; elle informe à cette occasion ses collègues du changement de dénomination de son groupe « Génération Ecologie ».

Elle aborde ensuite les aspects budgétaires, les excédents de fonctionnement et les dépenses imprévues. Elle estime que le plan de relance, aujourd'hui traduit dans le budget supplémentaire, est insuffisant. Elle suggère que le Département doit s'orienter davantage vers une politique solidaire de transition écologique et cite, à cet effet, un certain nombre de pistes d'actions : soutenir le fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants, mettre en place un revenu universel pour les 18-25 ans, développer un grand plan de rénovation énergétique des logements, soutenir davantage l'agriculture biologique et les circuits courts, favoriser les espaces naturels sensibles, promouvoir la mobilité douce, rénover les bâtiments des collèges et instaurer une convention citoyenne pour le climat au niveau départemental.

En conclusion, elle déclare ne pas partager les choix politiques de l'actuelle majorité et présente brièvement les trois vœux signés par son groupe.

(L'intégralité du discours de Mme LEPRESLE est en annexe au présent procès-verbal).

Mme WYBO, au regard du contexte économique et sanitaire national, déclare que son groupe se montrera totalement solidaire des actions proposées par la majorité destinées à soutenir les habitants de la Somme.

Elle s'interroge sur la réalité du « jour d'après » compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les entreprises, les commerçants et les salariés confrontés comme ceux de Bridgestone à des suppressions d'emplois, s'apparentant, d'après elle, à nouveau à une désindustrialisation.

Elle estime à ce sujet que l'Etat doit jouer son rôle de stratège et prendre de vraies décisions protectionnistes et annonce que son groupe votera le vœu relatif à la transparence des fonds publics attribués aux entreprises.

Estimant qu'il existe actuellement une recrudescence de la violence et des incivilités, Mme WYBO réaffirme la position de son groupe en matière d'immigration, de demandes d'asile et de mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, elle évoque la nécessité, selon elle, de s'orienter vers un protectionnisme « intelligent » favorisant le localisme et la ruralité et ce malgré un contexte législatif européen défavorable.

Après avoir souligné l'importance du lien culture, territoire et identité, Mme WYBO se félicite de la souscription du projet de restauration de l'église la Neuville de Corbie, financé par l'Etat et la Région et également sélectionné par la mission Stéphane Bern.

S'agissant du vœu relatif à l'encadrement du Référendum d'Initiative Partagée, elle indique que son groupe votera contre, bien que comprenant les motivations de son dépôt.

Face, selon elle, à l'affaiblissement du rôle de l'Etat, de la Région et de l'Union européenne, elle considère que le Département doit jouer un rôle primordial, disposer de nouvelles ressources afin de lui permettre une politique publique ambitieuse en faveur du citoyen.

Pour conclure, elle fait état des deux questions orales déposées par son groupe portant sur les compétences du Département en matière médico-sociale et le contournement de Fouilloy et regrette que ses propositions de vœux relatives à la prise en charge du coût des masques par l'assurance maladie et la pérennité du tour de France n'aient pas obtenu les signatures nécessaires à leur recevabilité.

(L'intégralité du discours de Mme WYBO est en annexe au présent procès-verbal).

M. LEC félicite les trois nouveaux sénateurs de la Somme et se réjouit de l'élection de M. CARDON plus jeune sénateur de France.

Avant d'aborder plus précisément le budget supplémentaire, il revient sur la tenue du séminaire d'une partie de l'opposition qui s'est tenu à l'Historial à Péronne le samedi 19 septembre et rassure ses collègues sur le respect des différentes mesures barrières.

Il se déclare indigné des propos tenus par le groupe Rassemblement National sur l'immigration et la politique des MNA.

Il considère que le présent budget supplémentaire démontre une réelle insuffisance de la mobilisation des finances dont le Département dispose et que les crédits disponibles sur la ligne budgétaire 515 devraient être mobilisés pour l'amélioration des conditions de vie des Samariens. Il qualifie, à cette occasion, le plan de relance proposé de « petits bras ».

Comme le budget primitif de 2020, il craint que le budget supplémentaire présente des signes d'insincérité budgétaire quant aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

M. LEC estime que l'actuelle majorité a fauté en matière de prospection et d'avenir en n'investissant pas suffisamment, positionnant ainsi la Somme parmi les derniers Départements de France avec 106 euros par habitant.

Il poursuit en affirmant la position offensive de la gauche dans cette assemblée en faveur de la qualité de vie dans le département et de l'avenir de ses concitoyens, qui se traduit par le dépôt de vœux et d'amendements.

Enfin, il fait part à ses collègues du courrier adressé le 12 août dernier par la Chambre Régionale des Comptes à M. Christian Manable, ancien président du Conseil départemental, l'informant que cette dernière a décidé de ne pas formuler d'observations portant sur la fraction de la période contrôlée au cours de laquelle il était ordonnateur.

(L'intégralité du discours de M. LEC est en annexe au présent procès-verbal).

Mme DAMIS-FRICOURT félicite M. le Président pour son élection au mandat de sénateur, et se réjouit de l'élection de M. Cardon plus jeune sénateur de France.

Elle adresse ses vœux de bon rétablissement à son collègue atteint de la COVID-19. Revenant sur la tenue du séminaire d'une partie de l'opposition, elle estime en toute transparence, que le respect des gestes barrières aurait pu être davantage observé. Elle précise qu'à l'avenir elle s'efforcera d'être plus vigilante.

Consciente que la tenue en visio de la présente réunion nécessite une adaptation de chacun, Mme DAMIS-FRICOURT ne revient pas sur certains propos déjà développés par ses collègues. Néanmoins elle déclare ne pas pouvoir rester sans réagir aux propos de Mme WYBO empreints, selon elle, de racisme.

Comme ses collègues Présidents de groupe, M. RENAUX se félicite des résultats des dernières élections sénatoriales et plus précisément de l'élection d'un conseiller municipal de Camon plus jeune sénateur de France.

Il rappelle, en préambule, le contexte économique, sanitaire et social dans lequel le budget supplémentaire intervient et qui traduit, selon lui, une situation de sous-investissement et entretien la tromperie d'un « Département pauvre » alors qu'une ligne budgétaire fait apparaître une « cagnotte » de 132 millions d'euros. Il estime que le plan de relance post COVID présenté par l'actuelle majorité s'apparente à un plan de communication voire de rattrapage.

Estimant le document « Refondation » hors sujet, il déplore l'austérité mise en place sous cette présidence qui a contribué à fragiliser davantage le Département face à la crise actuelle et au désengagement de l'Etat.

Il intervient, par ailleurs, sur le vœu déposé par les groupes Communiste et Somme à gauche concernant le décret permettant de licencier les fonctionnaires hospitaliers, difficilement concevable en cette période de crise sanitaire.

En conclusion, il estime indispensable de changer de logique politique en vue d'oeuvrer au service de l'humain.

(L'intégralité du discours de M. RENAUX est en annexe au présent procès-verbal).

Mme de WAZIERS rappelle que le présent budget supplémentaire a pour objet d'investir en faveur des plus fragiles, des communes et des intercommunalités et estime que le plan de relance devrait permettre de prévenir les difficultés futures.

Elle souhaite un prompt rétablissement à ses collègues atteints par la COVID-19 et souligne le travail de tous ceux qui interviennent au quotidien dans ce contexte de crise sanitaire et sociale. Elle estime qu'il est du devoir des élus d'être exemplaires notamment en matière de respect des gestes barrières.

Elle évoque de manière successive les différentes actions et politiques inscrites dans les rapports de ce budget comme notamment la modernisation de l'administration avec le développement du télétravail, le plan de relance de 17,5 millions d'euros et le bus emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Elle communique à l'assemblée la liste des vœux déposés par la majorité départementale.

Enfin, elle assure M. le Président du soutien plein et entier de sa majorité et le félicite de son élection ainsi que les deux autres sénateurs.

(L'intégralité du discours de Mme de WAZIERS est en annexe au présent procès-verbal).

M. le Président répond de manière circonstanciée aux différents intervenants.

Il précise à Mme LEPRESLE que ses propositions sont d'ores et déjà reprises dans le plan de relance ainsi que dans différents rapports.

Il indique à M. LEC que contrairement à ses affirmations, la majorité a eu le courage politique de réorganiser les actions départementales pour le bien-être de ses habitants.

Revenant sur les chiffres annoncés par celui-ci sur l'investissement, il l'invite à consulter le site de la Direction Générale des Collectivités Locales qui ne semble pas corroborer ses propos.

A l'attention de M. RENAUX, il fait observer que les dépenses d'aide sociale dans ce Département ne sont nullement sacrifiées.

M. le Président affirme que la collectivité lutte de manière active contre l'isolement des personnes âgées dans les EHPAD grâce notamment à la dotation d'écrans et de tablettes et la mise en œuvre d'actions culturelles.

Il réaffirme son opposition de principe au Référendum d'Initiative Partagée, pouvant être, selon lui, source de division au sein de la population et considérant qu'il appartient aux élus locaux de défendre et de représenter les habitants.

(M. le Président quitte la séance à 11 heures 55 et confie la présidence à Mme Christelle HIVER, 1^{ère} Vice-présidente).

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN donne lecture des vœux, motion et amendements déposés.

Mme la 1^{ère} Vice-présidente fait part du déroulé de la présente réunion : travail des commissions en visio cet après-midi et reprise de la séance publique mardi 29 septembre à 10 heures. Elle lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 01).

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

Mme Christelle HIVER

LE SECRETAIRE

M. Pascal BOHIN suppléant
Mme Margaux DELETRE

